

Réunion du 05 février 2019 à 18h30

Absent excusé : F. Saint-Oyant

- Contrat éclairage public
Le contrat d'un an avec INEO, pour la somme de 655,50 € HT, est bien acté en attendant une proposition de l'Agglo pour un regroupement de communes.
- Des travaux de désembouage mécanique ont été effectués sur les radiateurs de la mairie pour la somme de 310,00 €.
- Balayage des caniveaux
Ils seront effectués cette année les :
 - mardi 26 mars
 - mardi 25 juin
 - mardi 24 septembre
 - mardi 26 novembrePour rappel le coût du passage est de 314,60 € HT.
- Le coût des travaux de réfection des trottoirs, dont le 1er devis est d'un montant de 55.000 € HT, nous oblige à faire appel à un maître d'oeuvre (selon la législation, pour les travaux dont les montants se situent entre 25.000 et 90.000 € doivent faire l'objet d'un marché public avec procédure adaptée).
La société Viatic de Vendôme nous a fait la proposition suivante (la prestation étant décomposée en éléments de mission) :
 - 1/ Les études de projet
 - 2/ L'assistance pour la passation des contrats de travaux
 - 3/ La direction de l'exécution de ces contrats de travaux
 - 4/ L'assistance lors des opérations de réception.Le coût global est fixé à 6800 € HT.
Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire confiance à la société Viatic pour mener à bien notre projet.
- La participation au Telethon 2018 pour la commune s'élève à 165,60 €
- Le nettoyage de printemps aura lieu cette année le samedi 16 mars.
- Le coût de la convention fourrière pour le refuge du Val de Loir est, pour l'année 2019, d'un montant de 252 € TTC.

- Lors de l'assemblée générale du comité des fêtes qui s'est déroulée le 30 janvier dernier, plusieurs personnes ont décidé d'arrêter leurs fonctions. Seuls 3 membres sont prêts à continuer. Le comité nous a donc informé qu'il n'y aurait pas d'activités proposées en 2019, en attendant que de nouvelles personnes s'investissent.

Néanmoins, après discussion, le conseil municipal souhaite mettre en place, avec l'aide des membres restants du comité des fêtes, une marche (il y a de nombreux marcheurs sur la commune) ainsi qu'une animation pour le 14 juillet. Une réunion d'organisation sera proposée au printemps pour toutes les personnes intéressées.

- Le coût de l'impression des bulletins 2018 s'élève à 1056,00 € HT.
- Remise des bulletins du vendredi 8 février à 18h :
 - organisation du vin d'honneur : Gérard David - Daniel Savigny
 - remise des bulletins : Carmen David - Pascal Noyau

La séance est levée à 20h00